

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant révision LAO de l'équipe spécialisée « Prévention »
du SDIS du LOIRET**

**La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Arrêté n° 10 du 13 JUIL, 2023

OBJET : Liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe spécialisée « Prévention »

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, parties législative et réglementaire,
- VU** Le Code de la Sécurité Intérieure notamment le livre VII Sécurité Civile,
- VU** Le décret n°2012-519 du 20 avril 2012 modifiant le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2017-164 du 09/02/2017 modifiant le décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2017-165 du 09/02/2017 modifiant le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2016-75 du 29/01/2016 modifiant le décret n°2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2019-150 du 27/02/2019 modifiant le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels,
- VU** Le décret n°2017-1610 du 27/11/2017 modifiant le décret n°2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- VU** L'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention,
- VU** L'arrêté du 06 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires,
- VU** L'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R.722-1 du Code la Sécurité Intérieure,
- VU** L'arrêté du 07 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
- VU** L'arrêté préfectoral du 19 juin 2019, prononçant la validation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR),
- VU** L'arrêté préfectoral n°98 du 26 octobre 2009, modifié par l'arrêté n°12 du 20/01/2014, portant définition du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours du Loiret,
- VU** L'arrêté du SDIS n°08 du 06 février 2023 relatif à la liste d'aptitude Prévention,
- SUR** Proposition de M. le directeur départemental des Services d'incendie et de secours, après avis du référent départemental,

ARRETE

- Article 1 :** Les sapeurs-pompiers désignés aux articles 2 et 3 assurent les missions qui sont confiées à l'équipe Prévention pour l'année 2023.
- Article 2 :** Le Lieutenant-Colonel MAILLARD Franck est désigné référent départemental.
- Article 3 :** Les 18 personnels suivants sont retenus pour assurer les emplois prévus à l'article 1 :

Grade	Nom	Prénom	Niveau	Prévention	Formateur PRV
LCL	MAILLARD	Franck	PREV 3	Oui	oui
CDT	MAZET	Gilles	PREV 3	Oui (CNPE)	oui
CDT	RAVARD	Yoann	PREV 3	Oui	
CDT	LHOSTIS	Romain	PREV 2	Oui	
CNE	FOURNIER	Sébastien	PREV 2	Oui	
CNE	MURAT	Stéphanie	PREV 2	Oui	oui
LTN 1	CHENAILLE	Eric	PREV 2	Oui	
LTN	COUTAN	Etienne	PREV 2	Oui	
LTN 1	DUH	Frédéric	PREV 2	Oui	
LTN 1	GUICHARD	Frédéric	PREV 2	Oui	
LTN 1	NABON	Valentin	PREV 2	Oui	
LTN 2	MANDON	Didier	PREV 2	Oui	
LTN 2	PETIAUT	Pierre	PREV 2	Oui	
LTN	BAUDOIN	Pascal	PREV 1	Oui	
LTN 2	MAROIS	Stéphane	PREV 2	Oui	
LTN 2	PETIT	Nicolas	PREV 2	Oui	
CNE	TILLOY	Pierre	AP 2	Oui	
ADJ	PARARD	Jean-Charles	AP 2	Oui	

- Article 4 :** L'arrêté du SDIS n°08 du 06 février 2023 est abrogé.
- Article 5 :** M. le directeur départemental des Services d'incendie et de secours du LOIRET est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du LOIRET.

Fait à ORLEANS, le 13 JUIL. 2023

La Préfète,



Régine ENGSTRÖM